

AVIS PUBLIC



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 2014-16, 2014-17 et 2014-18

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

Règlement 2014-16 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et imposant une cotisation,*

Règlement 2014-17 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et imposant une cotisation,*

Règlement 2014-18 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignon rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et imposant une cotisation,*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 1er décembre 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2015** et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 4 décembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx